

Arrêté DAJI/2024/Nomination/n°17
Portant désignation de Madame Stéphanie PEIRI
en tant que Référente radicalisation

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Considérant la nécessité de nommer un référent radicalisation dans les établissements de l'enseignement supérieur, conformément aux recommandations du plan national de prévention de la radicalisation présenté en février 2018,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Stéphanie PEIRI, Directrice sûreté et sécurité défense d'Aix-Marseille Université, est nommée en qualité de référente radicalisation.

Article 2 :

La mission de la référente radicalisation est limitée à la durée du mandat du Président en exercice.

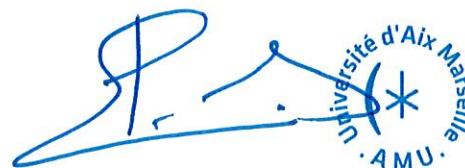
Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature et est soumis à publicité, par voie de publication sur le site internet de d'Aix-Marseille Université.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 27 mars 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université